

---

Lettre du représentant Guiot, en mission près de l'armée du Nord, qui fait part des divers dons civiques venant des défenseurs des frontières, lors de la séance du 2 germinal an II (22 mars 1794)

Florent Guiot

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Guiot Florent. Lettre du représentant Guiot, en mission près de l'armée du Nord, qui fait part des divers dons civiques venant des défenseurs des frontières, lors de la séance du 2 germinal an II (22 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 97-98;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20268\\_t1\\_0097\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20268_t1_0097_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

C'est à votre vigilance, Législateurs, c'est à l'énergie de la sublime Montagne, que la République doit encore une fois son salut.

Grâces immortelles vous en soient rendues. Organes des indigens, nous venons vous exprimer plus foiblement qu'ils ne le feroient sans doute eux-mêmes, leur reconnaissance tant pour ce nouveau bienfait, que pour les secours que vous avez décrétés en faveur de cette portion intéressante de la Société, et ceux dont s'occupe sans cesse votre sollicitude paternelle (1).

f

L'ORATEUR de la députation de Villeneuve-la-Montagne,

« Citoyens représentans,

Nous avons vu avec attendrissement les mesures fermes et salutaires que vous avez prises pour sauver encore une fois la Patrie des projets parricides et sacrilèges qui tendoient à sa ruine.

Ils sont encore déjoués les traitres qui avoient osé espérer d'anéantir la Liberté par le massacre de ses plus zélés défenseurs. Peut-être entroit-il dans leurs conspirations de désarmer les patriotes pour consommer plus facilement leurs attentats; de nous désarmer, nous qui sommes prêts à périr pour vous.

Que le glaive vengeur des lois outragées frappe promptement tous ces liberticides; que leur anéantissement porte la terreur dans l'âme des perfides et des malveillans.

Représentans, restez inébranlables à votre poste, le salut du peuple vous le commande; que votre énergie, que votre courage assurent le triomphe de la République.

Pour nous, tandis que nos enfants terrassent les satellites des rois sur les frontières, nous vous offrons notre sang et notre vie; nos corps vous serviront de remparts inexpugnables contre tous ceux qui attenteroient contre la Représentation nationale.

Notre argenterie est convertie en monnaie, notre cuivre en canons, notre fer en piques, nos bras travaillent sans cesse au salpêtre qui doit écraser et consumer les despotes, nous vous offrons, nous offrons à la Patrie les primices de nos travaux et nous jurons de ne cesser que lorsque les tyrans de toute espèce n'existeront plus (2).

g

L'ORATEUR du tribunal du deuxième arrondissement de Paris (3).

« Représentans du peuple,

Les membres du tribunal du 2<sup>e</sup> arrondissement de Paris ont partagé avec toute la République

(1) C 299, pl. 1046, p. 14. Signé : MUYON (présid.), LE PORCHER (secrét.).

(2) C 297, pl. 1032, p. 30. Adresse signée : DELAHAYE (maire), BELIN (secrét.), ETASSE (v.-présid.), S. VERTER (off. mun.), LAMOUREUX (présid. du C. de surveillance), SUREAU (off. mun.), LAURENT (secrét. du C. de surveillance).

(3) Sans doute Perdry, présid<sup>t</sup>, signataire de l'adresse.

l'horreur de la conspiration que vous avez découverte, et la joie qu'inspire aux vrais amis de la Patrie la sévérité et la promptitude que vous avez mis dans la poursuite des criminels.

L'esprit humain a peine à concevoir l'excès d'audace des nouveaux conjurés. Quoi! lorsque les têtes des conspirateurs tombent de toute part, lorsque le mortel modérantisme est poursuivi sans relâche et consigné dans des maisons d'arrêt, lorsque les gens suspects sont condamnés à la déportation, lorsqu'enfin la justice ne laisse échapper aucun coupable, il se trouve encore des hommes assez hardis pour conspirer! et ces hommes sont sortis du sein du peuple! Ah! les monstres, que la terre s'ouvre et les engloutisse à l'instant; ou plutôt qu'ils vivent encore quelques jours mais pour expier leurs forfaits et découvrir leurs complices.

Augustes représentans, encore une fois la Patrie est sauvée par vos soins, vos noms gravés profondément dans les cœurs des vrais républicains passeront à l'immortalité.

Ainsy que tous les bons citoyens, nous venons nous rallier autour de vous, nous jurons une guerre immortelle aux conspirateurs, aux intrigants, et à tous ceux qui par des principes insidieux seraient assez hardis pour arrêter la marche rapide de la révolution.

Législateurs, nous profitons du moment où nous sommes devant vous pour vous faire part de notre exécration pour tout ce qui touche à l'ancien régime.

Sous la tyrannie les costumes étoient nécessaires pour cacher les vices des fonctionnaires publics, il falloit par des déguisemens divers en imposer au peuple que l'on vouloit tromper.

Mais dans l'empire de la République, où la vertu doit être en place, les magistrats du peuple, respectables par la sagesse de leurs décisions, ne doivent porter d'autres marques distinctives que le ruban tricolore et le bonnet de la Liberté.

Déjà la Convention nationale a applaudi aux tribunaux des départemens qui ont eu le bon esprit de mettre bas le costume, le tribunal du 2<sup>e</sup> arrondissement a pris un semblable arrêté, si vous le trouvez bon, ce jour sera le dernier où nous porterons l'habit chevaleresque du superstitieux espagnol (1).

51

**Florent Guiot, représentant du peuple envoyé près l'armée du Nord, écrit de Lille en date du 29 ventôse, pour annoncer des dons civiques offerts à la patrie par les braves républicains qui la défendent aux frontières (2).**

La garnison de la citadelle de Lille composée de la 1<sup>re</sup> division de l'armée du Nord et du 2<sup>e</sup> bataillon de la Corrèze, fait un don civique d'une somme de 1838 liv., dont 53 liv. en numéraire, de huit sabres, de deux galons d'or et d'une paire de boucles d'argent.

(1) C 298, pl. 1032, p. 29. B<sup>4n</sup>, 12 germ. (suppl<sup>t</sup>).

(2) B<sup>4n</sup>, 8 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

Les officiers, sous-officiers et hussards du 9<sup>e</sup> régiment, si bien connu par la bravoure qu'ils ont montrée dans les différentes affaires qui ont eu lieu depuis deux mois, offrent à la patrie 316 liv. 12 s., formant le total d'un jour de leur paye.

Deux officiers du bataillon des chasseurs tirailleurs font un don civique d'une pièce d'or et de trois pièces d'argent trouvées sur un esclave autrichien, tué à l'avant poste Boeschèpe, armée du Nord, brigade du général Vandamme (1).

Le citoyen Vantouront, agent national du district de Lille, fait don d'une médaille d'argent portant l'effigie du dernier tyran des Français, et qui fera de très beaux écus.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Lille, 30 vent. II] (3).

« Citoyens collègues,

Je vous envoie le procès-verbal de visite de la maison d'arrêt de Lille, dite des Bons-Fils, fait par le directoire du district, dès le 28 novembre 1791 (vieux style); vous y verrez que l'infortuné Deposse s'y trouve compris au nombre des détenus qui étoient en démence (4). Vous pouvez être persuadés que si le concierge de cette maison avoit été coupable, ne fut-ce même que de négligence, je l'aurois fait mettre sur-le-champ en arrestation; et c'étoit même dans ces vues-là que j'avois appelé deux membres du comité révolutionnaire, pour m'accompagner dans ma visite.

La Convention nationale apprendra avec intérêt que ce vieillard Deposse, si respectable par ses malheurs, commence à recouvrer sa raison, et qu'il lui est permis d'espérer qu'elle lui reviendra toute entière. C'est un délassement et une jouissance pour moi que d'aller quelquefois juger de sa situation, et m'assurer si le vœu de la Convention est rempli à son égard, et s'il ne lui manque rien.

Il n'est point étonnant que mes prédécesseurs dans la maison de Lille, n'aient point été instruits de l'existence de cette victime de la tyrannie, puisqu'elle étoit placée dans la classe des personnes en démence; et je n'ai dû moi-même qu'au hasard cette découverte précieuse.

J'envoie à la Convention plusieurs dons patriotiques dont le tableau est joint à ma lettre; je la prie d'en entendre la lecture, et elle y verra que les braves soldats de l'armée du Nord sont prêts à faire tous les sacrifices pour la défense de la liberté.

Le directeur de la fonderie de canons établie à Douai m'ayant instruit des besoins en cuivre rouge qu'éprouvoit cet atelier, je pris un arrêté pour lui en procurer. Dès l'instant que les ci-

(1) P.V., XXXIV, 43.

(2) C 296, pl. 1003, p. 10. Etat des dons, daté du 29 vent.

(3) AF II 155, pl. 1256, p. 39. Reproduit dans AULARD, *Recueil des Actes...*, XII, 75-77. Voir *B<sup>in</sup>*, 2 germ.; *Débats*, n° 549, p. 29-31; *Mon.*, XX, 28-29; *M.U.*, XXXVIII, 57-58. Extraits dans *Ann. patr.*, n° 447; *J. Mont.*, p. 130. Mention dans *J. Perlet*, n° 547; *J. Sablier*, n° 1214; *Ann. patr.*, n° 446; *J. univ.*, n° 1580; *C. Eg.*, n° 582.

(4) Voir *Arch. parl.*, LXXXVI, 37, 66.

toyens de Lille ont eu connoissance de cet arrêté, ils ont porté en foule tout leur cuivre rouge à la municipalité et les neuf dixièmes en ont fait un don civique. Les Lillois viennent de faire un nouvel acte de dévouement à la patrie, qui mérite encore davantage la reconnaissance publique. Ils ont remis toutes leurs armes, et notamment plus de 4 000 fusils, pour armer les soldats de la République.

Ce dernier trait suffiroit pour repousser les calomnies des hommes pervers qui les ont opprimés trop longtemps; mais pourroient-ils avoir encore besoin de se justifier après les grands événements qui viennent de se développer? et n'est-il pas évident que les ramifications de la conspiration que la Convention nationale a fait évanouir par sa fermeté et sa sagesse, s'étendoient jusqu'à Lille?

La commune de Lille, le département du Nord, et toute l'armée, ont une confiance entière dans la Convention nationale, et n'entendent prononcer qu'avec horreur les noms des scélérats qui ont tenté de renverser le gouvernement républicain. Ils demandent à grands cris que la guillotine en fasse promptement justice.

Déjà quatre émigrés de ceux pris à l'affaire de Commines du 10 ventôse, ont expié leurs forfaits; il en reste encore quelques-uns; mais comme ils avoient quelques bons amis du côté de Bergues et Dunkerque, j'ai fait arrêter ceux-ci, et la guillotine ne les séparera pas.

A cette même affaire de Commines, un brave soldat du 20<sup>e</sup> régiment de cavalerie, et qui s'appelle Jean, s'est distingué par plusieurs traits de courage et d'intrépidité. Je lui ai remis, dans le sein de la Société populaire, un sabre au nom de la République et j'ai pensé que c'étoit seconder le vœu de la Convention nationale. J'adresse au Comité d'instruction publique le récit de ses traits de bravoure. S. et F. »

Florent GUIOT.

(Applaudi.)

## 52

Les commissaires de la comptabilité écrivent qu'ils ont fait remettre au comité de l'examen des comptes leur rapport sur l'état des indemnités des hôpitaux, prisons et petites loteries, présenté par le citoyen Randon-Latour, pour l'exercice de 1789 (1).

## 53

Les administrateurs du département de police de Paris, adressent à la Convention nationale le total des détenus dans les maisons d'arrêt ou de justice à l'époque du premier germinal; il est de 6 525.

Insertion au bulletin (2).

(1) P.V., XXXIV, 44. Original signé : COLLAT, RAMOND, NEGAROU (C 298, pl. 1032, p. 26).

(2) P.V., XXXIV, 44.